

LE BULLETIN

INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE CENNE-MONESTIÉS - N°7 DÉCEMBRE 2023



CRÉATION DU 1^{ER} CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DE CENNE-MONESTIÉS.

DOSSIER « AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE » : RÉORGANISATION DES POINTS DE COLLECTE DES DÉCHETS
EFFACEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES - OPTIMISATION DU STATIONNEMENT DANS LE VILLAGE...





Le Maire, le Conseil municipal, les agents de la commune et
le Conseil municipal des enfants,
vous souhaitent une très bonne année 2024.

La municipalité a le plaisir de vous convier à la cérémonie
des vœux le samedi 13 janvier à 11h - Salle polyvalente.

Une fin d'année bien remplie



A la veille des fêtes de fin d'année, nous sommes heureux de vous adresser le nouveau numéro du Bulletin de Cenne-Monestiés, qui met à l'honneur les onze jeunes conseillères et jeunes conseillers siégeant au Conseil municipal des enfants depuis son installation le 10 novembre dernier. Nous vous les présentons en détail ainsi que la mission qui leur a été confiée.

La fin de l'été avait été marquée par l'ouverture de plusieurs chantiers. Le premier concerne l'amélioration du cadre de vie : une phase de concertation avec les Cennes et les Cennois a permis de préparer des arbitrages relatifs à la réorganisation du service de collecte des déchets et de définir des pistes pour sécuriser la circulation et repenser le stationnement dans la commune. La mise en œuvre suppose en partie de se coordonner avec la CCPLM, le Syaden et le département, qui doivent également intervenir. Vous trouverez dans ce numéro une synthèse des

démarches engagées ainsi qu'un panorama des autres travaux réalisés ou en cours.

Notez que s'agissant de la réhabilitation de l'Usine Cayre en tiers-lieu, la (longue) procédure d'instruction de la demande de permis de construire est encore en cours, comme les démarches liées aux financements.

Un deuxième chantier, celui de la communication, se concrétise lui aussi depuis quelques semaines. Les plus attentifs auront sans doute déjà remarqué qu'un nouveau logo de la commune a fait son apparition. A compter du 15 décembre, les modalités d'information entre vous et la mairie changent à leur tour – toutes les explications à retrouver à l'intérieur du bulletin, avec quelques surprises aussi !

En vous souhaitant une bonne lecture et de très belles fêtes de fin d'année.

Un invité d'honneur pour la création du Conseil municipal des enfants (CME)



LES 11 ENFANTS « ÉLUS »	
Lubin	ARSENAULT
Maël	BEGUE-PEREZ
Maïssa	BEN LAHCENE
Maxim	GAILLARD
Philéo	GONY-WAGLER
Tim	GROC
Roméo	GROULIER
Fabien	LAURÈS-DUPARCQ
Eléya	NOTTEZ
Yanaël	NOTTEZ
Louka	POUGET

Motivés et concernés ! En présence d'Edgar Morin, les 11 représentants des enfants de 9 à 13 ans de la commune ont participé à leur premier Conseil municipal le 10 novembre. Cette installation a permis d'expliquer le fonctionnement du CME, les droits et devoirs de chacun. Le CME est ainsi un lieu d'éducation à la citoyenneté.

Le Conseil municipal des enfants relaie les informations concernant la commune aux autres enfants. Il est également force de propositions dans différents domaines afin d'améliorer le cadre de vie des enfants vivant à Cenne-Monestiés. Son rôle est de permettre aux enfants d'être mieux entendus et compris par la municipalité.

Les enfants vont se retrouver régulièrement dans 3 commissions et travailler sur des sujets qui seront débattus et proposés en juin 2024 au Conseil Municipal « adultes » pour être réalisés. Voici quelques exemples d'actions :

- **Vie locale et communication** : amélioration de la vie à l'école, création et/ou l'aménagement d'un espace (jeux, équipements...), participation à un événement sportif ou culturel, etc...

- **Environnement et aménagement des espaces publics** : embellissement de la commune et développement des projets autour de l'environnement.

- **Solidarité - Partage - Entraide** : actions auprès des habitants ou de ses pairs avec l'aide de certaines instances, notamment associatives déjà en place dans la commune.

Nous leur souhaitons un bon travail dans leur nouvelle fonction citoyenne ! Nous vous tiendrons informés des avancées des enfants et des projets retenus tout au long de l'année, notamment dans les prochains numéros du bulletin municipal.

Laurent Granger en charge du CME et Annabelle Mousset déléguée à la jeunesse en « échanges » avec Edgar Morin.





Edgar Morin

« Être citoyen, c'est avoir des droits et des devoirs »

Nous avons retranscrit le discours d'Edgar Morin qu'il a adressé à nos jeunes élu(e)s. 90 ans de citoyenneté le sépare, mais ce discours, plus que d'actualité, restera gravé dans les têtes de nos jeunes engagé(e)s.

(...) Être citoyen, ce n'est pas seulement vivre dans une cité, dans un lieu, c'est aussi avoir des droits et avoir des devoirs. D'abord, vous avez le droit de prendre la parole quand vous avez une remarque, un problème, concernant votre cité (...) ici à Cenne-Monestiés. Vous avez le droit d'intervenir, de donner votre opinion, de discuter (...) et aussi le devoir : à partir du moment où vous êtes citoyen, vous êtes lié par un sentiment de communauté avec les autres participants (...) et aussi avec le destin de votre village (...). C'est-à-dire que là-dessus, vous avez une responsabilité, vous avez un devoir vous-même de faire ces interventions.

Et vous avez remarqué que Monsieur le maire a une écharpe tricolore, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que Cenne-Monestiés fait partie d'un ensemble plus grand, qui est la République, et que le maire, élu par ses citoyens, est en même temps un homme qui est le représentant de la République française, votre pays, votre patrie. Alors vous devez vous rendre compte que cette journée vous apporte quelque chose de nouveau par rapport à vous-même. Vous avez quelque chose qui fait de vous déjà des adultes, tout en restant des enfants. C'est un pas en avant, et moi, je félicite Monsieur le

maire et le conseil municipal d'avoir pris cette initiative, et de faire de vous des jeunes conseillers municipaux (...)

Je serai très content si vous prenez au sérieux votre rôle, si vous examinez sérieusement toutes les questions qui vous seront posées, qui sont des questions de votre localité et votre voisinage. Par là-même, grâce à la mairie, vous aurez fait quelque chose qui n'a pas été encore fait mais qui est très nécessaire. C'est qu'il n'y a plus cette barrière entre les enfants qui doivent seulement apprendre, et les adultes qui doivent seulement les renseigner ; c'est que vous maintenant, vous avez des choses à dire, vous pouvez apprendre des choses aux adultes (...) Et d'ailleurs, le fait que les adultes connaissent votre opinion et votre sentiment, c'est très important, parce que désormais vous n'êtes pas seulement dépendants, vous avez quand même votre autonomie, vous avez votre rôle à jouer.

Alors je pense que vous êtes bien conscients de ceci, et je vous souhaite de tous mes vœux que vous puissiez accomplir votre œuvre de jeunes conseillers municipaux au cours des temps qui vont venir.

Merci à vous.
Edgar Morin





Une communication qui nous ressemble et qui nous rassemble

Vous l'avez certainement remarqué, Cenne-Monestiés dispose d'un nouveau logo.

Afin de rendre les actions de communication plus lisibles et plus visibles, de donner un nouveau « souffle » à la communication de la commune, un travail sur l'identité et sur les actions de de la Mairie a été déployé.

Il est essentiel pour la mairie de valoriser les projets et les réalisations sous une forme lisible et identifiable.

Le logo a d'abord été créé en s'appuyant sur quelques marqueurs significatifs du village : l'eau, l'environnement naturel, le patrimoine industriel, la topologie, la créativité...

Au-delà du nom de la commune, deux éléments confortent et positionnent Cenne-Monestiés sur son territoire, entre Lauragais et Montagne noire, et revendique ce qui a toujours fait l'identité et la richesse du village : *Vallée du Lampy - Aude*.

Un plan d'actions de cette nouvelle communication est en cours de déploiement :

- ▶ Un bulletin municipal étoffé et plus régulier avec 4 numéros par an et de nouvelles rubriques (que vous découvrirez dès ce numéro).
- ▶ La création d'un site internet de la commune qui sera opérationnel au 1er trimestre 2024 permettant notamment d'obtenir toutes les actualités municipales.
- ▶ La mise en place de réunions de concertation sur les grands sujets communaux. Une série de rencontres sur l'aménagement du village a été réalisée entre les mois de septembre et d'octobre (voir la synthèse pages 8 à 13), d'autres sont en cours de programmation.

- ▶ La création d'un compte Cenne-Monestiés sur l'application smartphone Panneau Pocket (voir page ci-contre) pour vous informer par notification en temps réel des informations municipales majeures, des alertes éventuelles, et ce sans publicité, sans recueil de vos données personnelles et gratuitement. Pour ce service, il est nécessaire d'avoir un smartphone, nous vous invitons à télécharger l'application.

Afin d'être dans la légalité (Règlement général sur la protection des données personnelles), la Mairie n'enverra plus de mail d'informations à partir de Janvier 2024.

- ▶ Un travail sur la signalétique dans la commune est en cours de développement.

La personnalité de Cenne-Monestiés répond à de nombreux enjeux de notre société :

- ▶ "Un Village près de tout" où l'on peut vivre et travailler sur place et à proximité,
- ▶ « Un Village vivant » aux multiples facettes économiques, associatives et culturelles,
- ▶ « Un Village préservé et durable » disposant d'espaces naturels protégés, d'une importante biodiversité, d'une eau de qualité et d'un cœur de village authentique,
- ▶ "Un Village qui ose" et qui se différencie par les initiatives culturelles portées par de nombreux acteurs locaux et une municipalité engagée.

C'est cette personnalité riche et unique qui doit être mieux valorisée dans sa communication ; communication, qui nous l'espérons, sera portée par vous toutes et tous.

Toutes les informations et alertes de la commune de Cenne-Monestiés sont sur Panneau Pocket

Mode d'emploi

GRATUIT - 100% ANONYME - SANS PUB - SANS RECUEIL DE DONNÉES PERSONNELLES

1 Téléchargez gratuitement l'application Panneau Pocket sur votre téléphone

2 Recherchez votre Commune ou votre Code Postal

3 Cliquez sur le  pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

Scannez-moi



Play Store



Apple Store



App Gallery





Synthèse de la démarche de concertation



Cédric Groulier expliquant la démarche avant le diagnostic en marchant dans le village

En septembre dernier, la municipalité a lancé une démarche de concertation avec la population concernant l'amélioration du cadre de vie dans le village. Dans ce contexte, 5 rencontres ont été organisées :

- **2 sorties de « diagnostic en marchant »** (les 7 et 9 septembre) où les habitants étaient invités à arpenter les rues du village pour relever les points positifs et négatifs en matière d'aménagement et d'utilisation de l'espace public : déchets, propreté, stationnement, circulation, esthétique... Une cinquantaine de personnes ont participé à ces deux premiers rendez-vous.
- **Une réunion publique générale** (le 16 septembre) présentant « les enjeux de l'aménagement du village ». Il s'est agi de faire un retour sur les diagnostics effectués, de les croiser avec d'autres éléments d'information et d'engager la discussion.
- **Une réunion thématique « Déchets et Propreté »** (le 23 septembre).
- **Une réunion thématique « Mobilités et partage de l'espace public »** (le 14 octobre).

Nous remercions celles et ceux qui ont consacré du temps à ces échanges enrichissants, au cours desquels les participants ont pu exprimer leur avis, leurs inquiétudes mais aussi leurs attentes sur les différents thèmes à l'ordre du jour, tout en recherchant des solutions consensuelles pour améliorer la situation.

Voici une synthèse des principales orientations à l'issue de ce cycle de concertation. Elles expriment un consensus sur la base duquel il appartient au Conseil municipal de réaliser des arbitrages et de prendre les décisions permettant de mettre en œuvre les mesures retenues.





Déchets & propreté



Les échanges entre les participants ont été menés à partir des constats établis en croisant les résultats des diagnostics en marchant, le travail de terrain des employés municipaux et un certain nombre de plaintes et témoignages d'habitants.

En sont ressortis les éléments suivants :

- **Des dépôts sauvages et des incivilités récurrents :** ordures ménagères dans les containers de tri, déchets jetés à côté des containers, dépôts de verre en dehors des points de collecte, non-ramassage des déjections canines...
- **Mais aussi :** une quantité insuffisante de bacs de tri, une saturation des containers (en particulier l'été), des nuisances olfactives et visuelles, un mauvais emplacement de certains containers, la suppression de certains points de dépôt...

La réunion publique a été l'occasion de présenter le contexte dans lequel la question de la gestion des déchets doit être pensée.

Il faut d'abord savoir que **la collecte et le traitement des déchets sont une compétence exercée non pas par la commune de Cenne-Monestiés, mais par le SMICTOM Ouest-audois** : il s'agit d'un syndicat intercommunal opérant sur les territoires de la CCPLM et de la communauté de communes « Castelnau-dary Lauragais audois ».

Le SMICTOM fixe donc les règles à respecter et les contraintes qui s'imposent pour chaque commune. C'est sur cette base que le débat a été mené et que des pistes d'évolution ont pu être proposées.

R E P È R E S

Quand on parle de déchets, on distingue :

- ▶ **les ordures ménagères** (sacs noirs, destinés à l'incinération)
- ▶ **les déchets triés** (bacs jaunes, recyclés)
- ▶ **le verre** (bacs à verre, recyclé)
- ▶ **les déchets fermentescibles** (compostage ou, pour l'instant, sacs noirs)



- Communauté de Communes Piège Lauragais et Malepère
- Communauté de Communes Castelnau-dary Lauragais Audois
- Compétence traitement
- Compétences collecte et traitement





Déchets & propreté (suite)

Réorganisation du service

Actuellement, une dynamique de diminution de la quantité d'ordures ménagères jetées et de renforcement du tri a été impulsée au niveau national mais aussi au niveau local. Pour parvenir à ces objectifs, l'Etat augmente fortement chaque année la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), qui doit être acquittée en proportion des quantités d'ordures ménagères à incinérer. En réaction, le SMICTOM a décidé de diminuer le nombre de points de collecte d'ordures ménagères et d'augmenter les capacités de tri. Son objectif est de réduire le nombre de tonnes à incinérer pour ne pas faire augmenter le coût de traitement des déchets sous l'effet de la taxe.

Parallèlement, en application de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, les déchets fermentescibles (ce qui peuvent se décomposer) devront obligatoirement être compostés à partir du 1er janvier 2024. Ils ne pourront donc plus légalement être jetés aux ordures

ménagères et devront être compostés dans des bacs individuels ou collectifs.

S'agissant de la diminution du nombre de points de collectes, Cenne-Monestiés est en retard. Des efforts ont été consentis par la quasi-totalité des communes gérées par le SMICTOM.

Chez nous, quasiment rien n'a été fait. La commune compte encore actuellement 19 points de collecte (pour 414 habitants), l'objectif du SMICTOM étant une division au minimum par deux.

Pour information, d'autres communes à la population équivalente ont diminué leur nombre de points de collecte : Peyrens (12 points pour 492 habitants), Montferrand (11 points pour 612 habitants), Montmaur (3 points pour 313 habitants).





Après concertation, il a été décidé de repenser la localisation de nos points de collecte des déchets. Le Conseil municipal a donc formalisé une nouvelle répartition. Celle-ci sera dans un premier temps mis en œuvre à titre expérimental : rien n'est figé, nous pourrons nous adapter à la marge, mais à la marge seulement car l'objectif est bien à la diminution.

Dorénavant, les points de collecte seront exclusivement positionnés en « sortie » de village, et leur capacité sera augmentée. Les points de collecte à l'intérieur du village seront supprimés (nous réfléchissons à des solutions pour les personnes risquant de rencontrer de réelles difficultés avec cette réorganisation, en particulier les personnes âgées isolées). Les deux points de collectes des écarts (Cammazou et Camballerie) sont conservés.

Nous comptons actuellement 28 bacs à ordures ménagères et 28 bacs de tri. Ces derniers sont en nombre insuffisant. Aussi, **nous avons demandé au SMICTOM le doublement du nombre de bacs de tri (48)** en compensation de nos efforts sur les points de collecte et la diminution du nombre de bacs à ordures ménagères (24 au lieu de 28).

Cette réorganisation devrait éloigner les lieux de collecte des habitations qui sont aujourd'hui régulièrement incommodées par les nuisances olfactives. **Par ailleurs, nous allons en profiter pour travailler sur l'esthétique des lieux de collecte, une fois leur implantation définitive (palissades).**

Par ailleurs, nous souhaiterions **déplacer le container à verre situé près de l'Usine**, qui est éloigné des parties du village les plus peuplées et particulièrement sujettes aux dépôts sauvages de verre. Nous étudions la faisabilité technique d'une **installation de ce container vers le Lavoir**.

Enfin, en prévision du 1er janvier 2024, **des bacs à compost individuels seront proposés aux particuliers** selon des modalités que nous vous indiquerons prochainement. Comme tout le monde ne dispose pas de jardin ou de cour, nous réfléchissons aussi à des solutions de gestion collective de l'obligation de compostage.

MIEUX INFORMER, SENSIBILISER & SANCTIONNER

La réunion publique a également été l'occasion de faire remonter des insuffisances dans l'organisation actuelle du service. Nous prévoyons ainsi :

- ▶ **De mieux informer les habitants et résidents de passage** (gîtes, Airbnb...) des modalités de gestion des déchets dans le village (points de dépôt, jours de collecte...). Des dépliants pourront par exemple être réalisés et distribués.
- ▶ **De sensibiliser à la réduction des déchets et accompagner les habitants vers de bons réflexes** : que pouvons-nous composter ? Comment compacter ses emballages ? Pour cela, une réunion d'information avec des ambassadrices du SMICTOM sera organisée prochainement.
- ▶ **De réagir plus systématiquement face aux incivilités**. Les personnes présentes se sont accordées à demander à la mairie d'être plus réactive et de **sanctionner le non-respect des règles communes**. Cela vaut évidemment aussi pour les propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les déjections de leur animal (des sacs sont d'ailleurs à disposition à la mairie).





Mobilités et partage de l'espace public

Là encore, les échanges lors de la réunion publique sont partis de constats établis en croisant les résultats des diagnostics en marchant, une étude produite par le CAUE (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) de l'Aude en 2021 sur l'aménagement du cœur de village, et divers échanges entre élus et habitants depuis 2020. Il en ressort deux constats majeurs :

- ▶ **La vie du village est traversée par le flux de deux départementales se croisant en contexte bâti contraint, occasionnant des problématiques de sécurité et des conflits d'usage.**
- ▶ **La voiture est prédominante et le stationnement souvent anarchique dans les rues de la bastide (le cœur de village).**

Les échanges avec les personnes présentes lors de la réunion publique ont permis d'identifier les enjeux suivants :

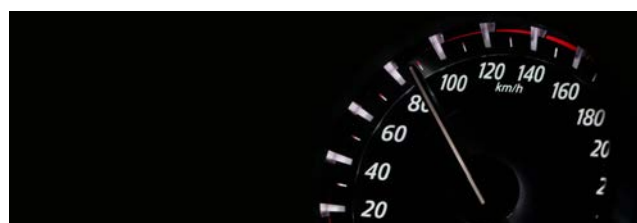
- ▶ **Prendre en compte et concilier les besoins des différents usagers et contextes** (piétons, voitures, engins agricoles, habitants et visiteurs, quotidien et événementiel, saisonnier...)
- ▶ **Ralentir la circulation automobile.** Des mesures réalisées en 2017 entrée et sortie de village (rue de la mairie et route de Saint-Martin-le-Vieil) montrent une vitesse excessive des véhicules, bien au-dessus des 50 voire 30 km/h imposés.
- ▶ **Sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes**
- ▶ **Libérer de l'espace public et organiser le stationnement.**

Circulation

En matière de circulation, la vitesse excessive des véhicules et l'insécurité des piétons constituent des points majeurs d'attention. S'y ajoutent des intersections parfois dangereuses (rue de la mairie/avenue de Villemagne ; carrefour de l'aire de loisirs...). Le CAUE relève quant à lui que les double-sens de circulation sont généralisés dans la bastide sans que cela soit toujours bien justifié.

Afin d'améliorer la situation, plusieurs pistes ont été évoquées et le Conseil municipal s'engage sur les suivantes :

- ▶ **Faire ralentir les véhicules en étudiant les solutions les plus pertinentes à un coût maîtrisé.** La piste du marquage au sol de places de stationnement afin de dessiner des chicanes aux endroits les plus sensibles semble privilégiée. Pour cela, la commune doit vérifier les contraintes techniques et règlementaires s'appliquant à ce type d'opération (consultation de l'Agence technique départementale (ATD), des services départementaux gérant les routes traversant Cenne, du CAUE, de la CCPLM...).
- ▶ **Mieux identifier l'espace piéton** : cela pourra passer par la matérialisation de passages cloutés et la relance du projet de chemin réservé envisagé par l'ancienne municipalité, entre la place de la Bascule et l'aire de loisirs).
- ▶ **Signaler les zones sensibles** : notre école ou l'aire de loisirs ne sont pas assez visibles es automobilistes, nous allons donc prévoir une signalisation.
- ▶ **Déterminer des sens de circulation pertinents si c'est nécessaire** : cela doit évidemment être étudié et bien réfléchi, mais certaines rues du cœur de village pourraient être mises à sens unique pour faciliter la circulation et le stationnement. Ce travail va de pair avec une amélioration de la signalisation générale dans la commune, et notamment le signalement des voies sans issue.





Stationnement



Face à cette situation, il faut malgré tout tenir compte du besoin en stationnement, qui peut cependant conduire à distinguer le cas des Cenoises et des Cenois d'une part, et celui des visiteurs d'autre part.

L'objectif général qui doit être poursuivi, en lien avec les problématiques de circulation et de sécurisation des flux, est de rationaliser le stationnement dans la commune. Pour ce faire, plusieurs pistes sont évoquées :

- ▶ **Le marquage d'emplacements de stationnement au sol**, afin d'éviter le stationnement anarchique et amener les automobilistes à mieux se répartir dans l'espace public.
- ▶ **Optimiser certains parkings existants** : celui du Lavoir offre une espace disponible important et pourrait être mieux agencé ; sans remettre en cause l'existence du Square dont l'utilité est avérée, notamment pour les enfants de l'école, une réflexion peut être menée pour améliorer les possibilités de stationnement à cet endroit très central du village ; le secteur lotissement/IME offre également de l'espace exploitable.
- ▶ **Un stationnement paysager pourrait être proposé aux entrées du village** (par exemple, vers l'actuel emplacement de la sculpture « les Colonnes du Silence »), en particulier pour les visiteurs (randonneurs, invités...).
- ▶ La municipalité souhaite également créer une **place de stationnement réservée aux personnes en situation de handicap**, proche de la mairie, de l'école et du marché.

Les participants à la réunion publique évoquent également la **nécessité d'intégrer la problématique du rechargement des véhicules électriques** à la question du stationnement dans la commune.

Comme en matière de propreté et gestion des déchets, un consensus s'est manifesté pour que la mairie engage plus systématiquement, après échange amiable et mises en demeure de rigueur, les **procédures de mise en fourrière pour les « véhicules ventouses »**.

M É T H O D E

Certaines mesures peuvent être mises en œuvre rapidement (certains marquages au sol en lien avec la sécurisation de la circulation). Cependant, d'autres demanderont encore un peu de temps, d'échanges et de réflexion :

- ▶ Pour affiner ensemble les besoins et scénarios d'aménagement de certains secteurs (Lavoir, place de la Bascule, place Charles d'Hozier...).
- Il importe de savoir ce qu'on veut pour notre village : des places publiques libérées, mais pour quoi ? Quels compromis semblent incontournables ?
- ▶ Pour préciser les conditions de faisabilité technique et réglementaire de certaines mesures.

Nous organiserons donc d'autres consultations pour le devenir de certains espaces du village.



Tout sur la taxe foncière communale sur le bâti

Comment est-elle calculée ?

Taxe foncière = valeur locative cadastrale x taux voté par la commune.

Qu'est-ce que la valeur locative cadastrale ?

La valeur locative cadastrale représente le niveau de loyer annuel théorique que la propriété concernée pourrait produire si elle était louée.

Pour calculer cette valeur, le logement est d'abord affecté à une catégorie, déterminée en fonction de ses caractéristiques générales (qualités de la construction, distribution du local, surfaces...).

Il existe huit catégories allant de 1 (grand luxe) à 8 (très médiocre), en passant par 2 (luxe), 3 (très confortable), 4 (confortable), 5 (assez confortable), 6 (ordinaire) et 7 (médiocre). Il existe aussi 2 catégories intermédiaires : 5M (entre assez confortable et ordinaire) et 6M (entre ordinaire et médiocre).

Passer d'une catégorie à une autre fait augmenter la taxe foncière de 5 à 8% suivant la surface (exemple : un logement de 120 m² qui passerait de catégorie 6 à 5, verrait sa taxe foncière augmenter d'environ 7%).

Puis des correctifs peuvent être apportés en fonction de la surface des dépendances, d'éléments d'équipements (type de chauffage, eau courante, électricité, toilettes, salles de bain...). Ce sont les services des impôts qui, après consultation de la mairie, classent le local dans une catégorie, effectuent des corrections, et déterminent donc la valeur locative en fonction des déclarations ayant été faites par les propriétaires.

Quelques données concernant Cenne-Monestiés :

- 290 logements : 9 en catégorie 8 / 16 en catégorie 7 / 99 en catégorie 6M / 88 en catégorie 6 / 55 en catégorie 5M / 23 en catégorie 5 / aucun en catégorie 4 ou moins.
- Les logements construits « récemment » (après 1970) ont été en général classés en 5 ou 5M.
- Globalement, les logements ont été classés dans des catégories inférieures à ce qui est constaté dans d'autres communes similaires du département (où il y a davantage de 5 et aussi des 3 et des 4). De plus, le classement en catégorie du département est lui-même significativement inférieur à ce qui est constaté dans les autres départements.
- 125 logements sur 290 sont classés de 6M à 8 soit 43% alors que sur l'ensemble de la Communauté de Communes, c'est autour de 25%. Statistiquement, dans un village comme le nôtre, cela signifie qu'une partie de ces logements est sans doute sous-évaluée.



Montant du taux voté par la commune :

Ce taux est de 57,7% et se situe dans la moyenne départementale. Il est légèrement inférieur à ceux de Carlipa, St Martin le Vieil, Villepinte et Raissac, mais légèrement supérieur à ceux de Villespy, Villemagne, Saissac ou St Papoul (la taxe foncière pour le non bâti [jardins, terrains agricoles] est la plus faible de toutes les communes environnantes)

Il n'a pas été augmenté depuis 2002, alors que 50% des communes françaises ont augmenté ce taux depuis 2021 (19% en 2023).

Le taux moyen au niveau départemental se situe au-dessus du taux moyen national, en lien avec la faiblesse du montant des valeurs locatives.

Montants des taxes foncières :

- 24% des propriétaires individuels cenois paient moins de 500 € de taxe foncière
- 41% de 500 à 1 000 €
- 21% de 1 000 à 1 500 €
- 9% de 1 500 à 2 000 €
- 5% plus de 2 000 €

D'ici 2025, le mode de calcul de la valeur locative cadastrale va être réformé. Durant cette période, il conviendra que les propriétaires se mettent à jour quant aux déclarations concernant leurs logements. En particulier, tel qu'évoqué ci-dessus, il est vraisemblable qu'une partie des logements classés 6M, 7 ou 8 soit sous-évaluée : en majorité des logements anciens ayant fait l'objet de travaux de rénovation sans que les modifications aient été déclarées.

La municipalité n'a pas de pouvoir de décision sur cette question qui est du ressort des services des impôts ; toutefois, afin de garantir une équité entre les habitants de la commune, les propriétaires seront incités à vérifier que leur situation est bien en conformité avec les services des impôts.

Pour avoir accès à vos données et voir votre catégorie :

www.impots.gouv.fr / votre espace particulier / entrer n° fiscal (voir avis d'imposition) + un mot de passe / biens immobiliers / consulter/ catégorie.

Et si vous voulez aller plus loin : « méthode de révision des valeurs locatives foncières à l'usage des élus locaux » (www.banquedes territoires.fr / pages 4 à 13).

Petites histoires de Photovoltaïque à Cenne-Monestiés

La CCPLM (Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère) a lancé en septembre un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt, c'est-à-dire une forme d'appel à projets) concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur des toitures de bâtiments communaux dans une vingtaine de communes. Cenne-Monestiés fait partie de ces communes, puisque nous avons postulé pour l'installation de panneaux sur les toitures de l'Usine Cayre et de sa conciergerie, des bâtiments école/mairie, et de l'ancienne école de filles. Ces installations permettront à la commune de percevoir, pour l'utilisation de ces toitures, des loyers annuels versés par la société qui sera choisie par la CCPLM pour porter ce projet.

C'est l'occasion d'évoquer la SCIC Energie Saine. Sous l'impulsion de la mairie, une association, « Energie Cenne », avait été créée début 2015, avec pour objectif de préfigurer une société qui contribuerait à la production d'électricité par des énergies renouvelables.

Cette association s'est effectivement transformée fin 2017 en « Energie Saine », une SARL sous forme de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif, c'est-à-dire une coopérative qui, outre des personnes physiques, peut accueillir comme sociétaires des personnes morales et des collectivités publiques).

Après avoir rencontré des difficultés pour que des projets aboutissent, elle vient encore d'évoluer et prend un nouvel élan :

- Par l'accueil de nouveaux membres actifs et d'associations venant d'autres horizons (Montagne Noire, Bram, vallée de l'Aude), portant ainsi le nombre de sociétaires à plus de 50.
- En s'orientant vers des projets en partenariats avec des communes et communautés de communes (photovoltaïque sur toitures, petits parcs au sol, ombrières ...) qui devraient commencer à se concrétiser d'ici 2025.
- Par une nouvelle transformation de SARL en SAS pour pouvoir accueillir encore plus de nouveaux sociétaires et un changement de nom pour prendre en compte ces nouvelles dimensions, puisque Energie Saine est devenue « Energie Citoyenne Audoise »

C'est ainsi que Energie Citoyenne Audoise envisage entre autre de répondre à l'AMI de la CCPLM évoqué ci-dessus, en partenariat avec Enercoop Languedoc Roussillon.

Il est à noter que plusieurs Cannois demeurent très engagés dans cette structure : au sein du conseil d'administration, Cécile Rousseau, Jacky Pessiglione, Michel Pinet, et Jean Michel Monmège qui en assure la présidence, épaulés par Christine Canavy et Christa Lutter en tant que membres très actifs.

BREF EN BREF EN BREF

ECOLE

Dans le but d'une ouverture culturelle, tous les élèves de l'école se sont rendus à l'exposition d'Art en Cenne. Cette première sortie de l'année a été l'occasion pour eux de faire un jeu de piste. Ils se sont également rendus au musée Dom Robert de Sorèze pour observer des tapisseries. Cette sortie s'est faite dans le cadre d'un projet avec le Labo des cultures.

Les élèves ont également mené des actions citoyennes : ils ont réalisé une marche écocitoyenne au sein du village de Cenne ainsi qu'une affiche pour le Téléthon. Avec la participation des parents, ils ont mené des activités culinaires pour la semaine du goût.

Pour finir sur une touche de joie et de légèreté, le vendredi des vacances, tous les élèves se sont déguisés pour Halloween et ont partagé un goûter avec les parents.

Ponçage et vitrification du parquet de l'entrée de l'école.



Les rideaux pour le plan Vigipirate vont être installés prochainement.

Les enseignantes de Cenne ont été formées à l'utilisation d'un extincteur.



La cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 a donné lieu à un discours du maire José Froment, de Marie-Eve Wan Meenen en présence de Jacques Teixeira, de Jean Ricalens et des représentants du Conseil municipal des enfants.



LES BAOBABS DE SAPAGA

Lutte contre l'illettrisme et la non-scolarisation au Burkina depuis 2007

« Merci au village de Mireille ! »

C'est avec ces mots que les élèves de l'école primaire publique Sapaga A ont remercié la municipalité de Cenne-Monestiés pour la réhabilitation du point d'eau de leur école.

La subvention exceptionnelle de 500€ attribuée par notre Commune et les dons de nos adhérents ont permis de financer ces travaux, d'un montant de 1000€, sollicités par le Directeur de l'école.

« Les baobabs de Sapaga », association loi 1901, reconnue d'utilité publique, travaille depuis 2007 avec une équipe en France (Bram-Caudebronde-Cenne-Monestiés) et une équipe au Burkina Faso à Sapaga, région du Plateau Central encore à l'abri des attaques djihadistes.

Mireille Blachère

Association de solidarité internationale - France/Burkina Faso.

Lavoir

Les deux cuves à l'arrière du lavoir font l'objet de travaux pour leur remise en service.

En effet, en 2015, les deux réserves d'eau représentant 400m³ à l'arrière du lavoir ont été vidées en raison d'importantes fuites et ce avec l'assentiment des pompiers.

Depuis 2021, une série de travaux ont été engagés afin de pouvoir remettre en service les cuves. Au printemps 2024 un point d'eau sera disponible au niveau du portail du cimetière.



IME La Solo

Plusieurs actions culturelles réalisées auprès de l'IME La solo par le labo des cultures.



Depuis le mois de septembre, un parcours en 3 étapes a été mené auprès des différents groupes de jeunes accueillis à l'IME : un premier rendez-vous fut dédié à la découverte de l'exposition d'Art en Cenne à l'Usine Cayre. Le labo des cultures avait conçu des

supports de visite afin de découvrir les œuvres de manière ludique et interactive. Puis, deux ateliers furent organisés pour s'immerger dans l'univers de peintres : à la découverte de l'univers de Gustav Klimt (en octobre) et de Vermeer et Van Gogh (en novembre) : des ateliers pour se familiariser avec l'univers plastique des artistes. A partir de jeux sur l'émotion, les sensations, les thématiques récurrentes, des anecdotes... nous avons plongé dans l'œuvre de ces grands peintres pour mieux appréhender leur travail et leurs tableaux. Un pêle-mêle d'activités ludiques, pédagogiques et créatives pour s'appropriier ces artistes qui ont marqué l'histoire des arts.

BREF EN BREF EN BREF

TRAVAUX

Tel que prévu, l'isolation et la réfection de la toiture du bâtiment école/mairie ont été effectuées hors période scolaire. Les fenêtres et portes du secrétariat de mairie et du local Agence postale / Epicenne ont été changées, afin d'assurer une meilleure isolation thermique et phonique.

Ces travaux ont pu être menés grâce aux subventions de l'Etat et du Département, le reste à charge pour la commune étant à 35% (sur un total d'environ 50 000 €)

Des travaux complémentaires sont prévus dans les semaines à venir en lien avec la Poste, afin de réorganiser l'agencement du local Agence postale/ Epicerie pour un meilleur accueil des Cenois.

FINANCES

Au niveau financier, l'exercice 2023 devrait se terminer sans difficulté notable, dans le cadre qui avait été fixé lors de l'élaboration du budget prévisionnel. Nous y reviendrons dans le prochain bulletin quand nous aurons effectué les comptes définitifs de 2023.

Il est toutefois à remarquer que nous avons été dans l'obligation d'ouvrir une ligne de trésorerie (c'est-à-dire de demander à la banque de nous avancer de la trésorerie, avance qui se rémunère bien-sûr). En effet, si nous avons reçu les subventions du Département, nous sommes toujours dans l'attente des reliquats de subventions de la Région et de l'Etat concernant le barrage, qui auraient dû nous être versées depuis 6 mois. Cela représente un montant autour de 160 000 €.

Nous sommes sûrs de les percevoir, mais malgré les relances, nous ne savons toujours pas quand.



L'usine à Chaux
Le Cammazou
11 170 Cenne-Monestiés.

Tél. 06 12 40 35 19
www.ococondariane.fr

Après une activité professionnelle en tant que commerciale, Ariane a tout remis à plat en 2012 suite à la rencontre de son futur mari, Pierre, et après avoir voyagé à travers le monde en totale liberté.

Après son retour d'Amérique du Sud, « être bien et apporter du bien-être » est devenue sa devise et son objectif pour l'avenir. Donc changement de vie professionnelle !

Ce challenge l'a poussé à suivre rapidement les formations nécessaires pour devenir masseuse et aboutir in fine à la création de sa structure « O cocon d'Ariane » en 2019.

Elle exerce aujourd'hui sa passion dans une Tiny house, en pleine nature ou à domicile quel que soit le lieu (gîte, chambre d'hôte, entreprise...). Spécialisée en soins ayurvédiques (médecine douce d'origine indienne), Ariane travaille le maintien d'un équilibre permanent afin d'être en pleine santé.

Elle pratique d'autres massages complets de la pointe des cheveux aux bouts des orteils, avec une adaptation spécifique selon toute demande.

Ariane, qui es-tu ?

Une maman de deux enfants passionnée par son métier et « sa mission de vie » pour véhiculer, donner du bien être aux personnes et prendre soin d'elles.

Ton lieu préféré dans le village ?

Le pied du barrage avec la cascade, lieu de ressourcement pour l'énergie qu'il me procure.

Si tu devais faire découvrir le village, comment tu le présenterais ?

Un village d'artistes en tout genre, dynamique, vivant, ou il fait bon vivre.

Tes passions dans la vie ?

Principalement, la lecture de romans, le jardinage, mon potager... et bien sûr les balades en forêt.

Ce que tu préfères dans ton activité professionnelle ?

Voir arriver des personnes pas très bien ou stressées, et les voir repartir détendues avec le sourire, mieux dans leur peau après mes soins.

« Dénouer » les personnes me procure un réel un bien-être.

Si tu étais un de tes massages ?

Sans hésiter, le californien suédois : deux techniques mélangées, un côté très appuyé qui va entrer dans la profondeur et un côté effleurage beaucoup plus doux, plus fluide. Certainement une complémentarité qui correspond à mon principal trait de caractère !

Ton prochain projet ?

Devenir formatrice, transmettre en toute logique.

FANNY SAVOLDELLI

Permettre aux gens de prendre soin d'eux

Générosité et exigence. Ce sont sans doute les mots qui définissent le mieux la manière dont Fanny, ancienne professeure d'espagnol, prépare depuis des mois sa reconversion. La savonnerie Les Collines de Genty est officiellement ouverte depuis novembre. Dans son laboratoire en vert et bleu, où ses savons, tous surgras à 9%, sont élaborés dans le respect des normes en vigueur (validation toxicologique des formules et respect des bonnes pratiques de fabrication), Fanny a choisi la saponification à froid, un procédé sobre en énergie et qui autorise un équipement « minimaliste ».

« L'Appel des Silex », « Le Vent des Collines », « Le Miel en Cenne », « La Rosée des Prés » (et bientôt « Poil de Carotte » ?)... Les noms des savons de Fanny rompent avec les classiques du genre et

sentent bon le terroir local. Comme leur composition, qui fait la part belle aux produits issus de circuits extra courts (à moins de 15 km : miel de Cenne-Monestiés, lait bio de brebis de Montolieu, huile de tournesol oléique d'Antoine...) et courts (pigment bleu de la Drôme, argiles du Gard...). Et quand le local n'est pas possible, comme pour l'huile de coco (un durcisseur précieux), c'est l'agriculture biologique qui s'impose. Pour le conditionnement, Fanny joue la carte cenoise puisqu'elle l'a confié à Sébastien Carpentier (entreprise Albiges-Carpentier).

Pour l'instant, Fanny privilégie la vente de proximité (notamment les marchés de Noël) mais un site Internet est en préparation et un projet de vente à distance à l'étude.



Savonnerie Les Collines de Genty
Chemin du barrage
11170 Cenne-Monestiés

Tél. 06 85 26 80 78
savonnerielescollinesdegenty.com



Fanny, qui es-tu ?

Fanny Savoldelli, nouvellement savonnière à Cenne-Monestiés.

Ton lieu préféré dans le village ?

Les collines de Genty.

Si tu devais faire découvrir le village, comment tu le présenterais ?

Un charmant village au creux de la Montagne noire, un endroit avec des balades à n'en plus finir, avec une magnifique vue sur les Pyrénées, quand elles veulent bien se montrer... Beaucoup de nature, des gens adorables.

Tes passions dans la vie ?

Je suis passionnée par plein de choses ! Par mes chevaux, qui sont toujours présents dans ma vie... et puis faire, fabriquer, chercher, inventer... au service des autres. Ça m'intéresse beaucoup.

Ce que tu préfères dans ton activité professionnelle ?

Fabriquer, chauffer, couler, vérifier, découper, découvrir... ça me plaît, tous ces gestes techniques ! La surprise aussi : je regarde chaque savon que je découpe... J'ai mes préférés !

Si tu étais un de tes savons ?

C'est dur, parce que je les aime beaucoup. Il faut que j'en choisisse un ? Je serais « Le Vent des Collines ».

Ton prochain projet ?

A l'intérieur de ma vie professionnelle : améliorer, produire de nouvelles choses – peut être des baumes, mais rien n'est très clair encore, rien n'est sûr. Mais en tous cas, je travaille dessus.

LA BROCABRADERIE

Marché de tous les bidouilleurs, créateurs et inventeurs.

**SAMEDI 16 décembre
dès 11h au Communal**

MARCHÉ GOURMAND DE NOËL

Organisé par Epicenne - Epicerie associative, à la Salle des fêtes.

**Dimanche 17 décembre
de 9h à 13h**

POLISSON ! MES PREMIERS PAS AU MUSÉE... DOM ROBERT

Des bébés au musée ? Des œuvres d'art qui se découvrent en musique ? C'est possible !

En effet, les assistantes maternelles, la classe de petite et moyenne section de maternelle et les tout-petits du village bénéficient de tout un parcours d'éveil culturel et artistique conçu spécialement pour eux, dans l'objectif de faciliter l'accès à l'art dès le plus jeune âge.

Mêlant visite du musée Dom Robert (situé à Sorèze), ateliers d'éveil musical, découvertes sensorielles autour de tapisseries et de dessins, déambulation en musique devant les œuvres et création d'un livre réalisé avec la complicité des participants.

Les premières étapes ont eu lieu en novembre (visite du musée) et décembre (atelier musique), de futurs rendez-vous et explorations artistiques sont prévues tous les mois jusqu'en juillet 2024.

Un projet porté par le labo des cultures, en collaboration avec Musée Dom Robert / Cité de Sorèze.

JUSQU'EN JUILLET 2024





JUDO

Séance de découverte gratuite du judo organisée par le Judo Club Bramais - Salle Polyvalente.

30 août

DARAOMAÏ

La Compagnie Daraomaï, en résidence à Cenne-Monestiés a proposé un spectacle de restitution, « SOROLLS" à l'Usine Cayre.

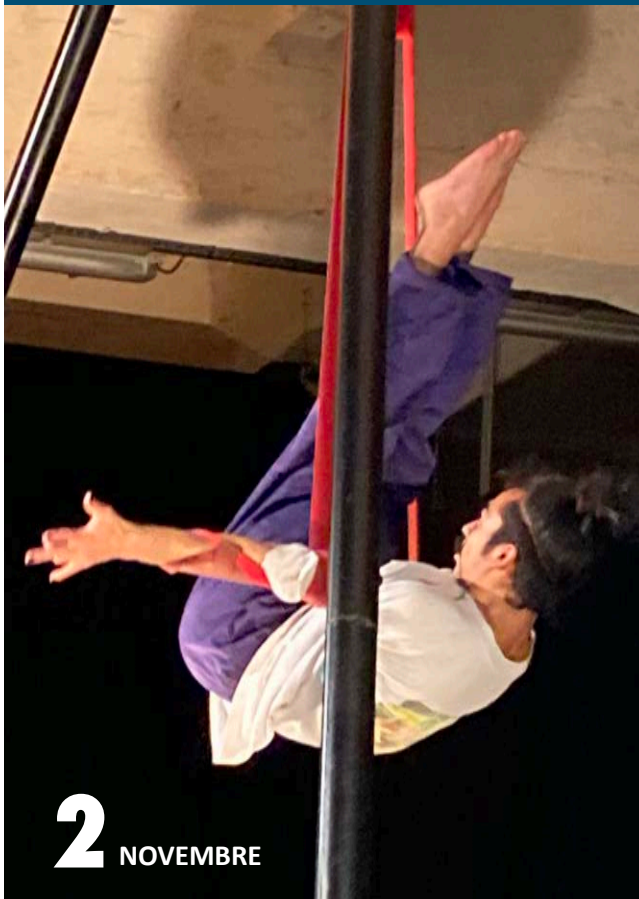
Ce spectacle a été suivi d'une rencontre entre le public et les artistes autour du verre de l'amitié.



L'ART EN CENNE

Exposition annuelle à l'usine Cayre

26 AOÛT **22** SEPTEMBRE



2 NOVEMBRE



31 AOÛT **3** SEPTEMBRE **FESTIVAL DES HUMANITÉS**

Vincent Gambau, n'est pas que l'auteur de « l'angélus de Cenne »

En cette période de fin d'année, dans les années 50, nous recevions Le Pèlerin, hebdomadaire auquel nous étions abonnés. Des chants de Noël ne manquaient pas d'y figurer. Et leur harmonisation était signée par Vincent Gambau, notre voisin, 9 avenue de Villemagne, où il passait les deux mois d'été et Noël en famille.

Je savais qu'il était compositeur de musique, mais, à la seule lumière de ces chants de Noël, j'étais loin de me douter de l'importance de son œuvre.

Né le 2 janvier 1914 à Paris dans le 11^e arrondissement. Marié à Marie Gabrielle Van Der Pyl. Vincent Gambau est issu d'une famille originaire de la Catalogne, arrivée en France au XIX^e siècle. Son père, Victor Roch Gambau avec qui j'allais pêcher à Rouquette, avait vu le jour à Carcassonne et s'était uni à Jeanne Marie Costesèque, de Cenne-Monestiés.

Vincent Gambau débute sa carrière en qualité de professeur d'enseignement public. Il devient Directeur honoraire d'un établissement spécialisé de l'Education Nationale. Il mène parallèlement la carrière de compositeur, critique musical et de disques. En 1946, il signe la musique du film « Face à la vie » de René Chanas dans lequel jouent Simone Signoret et Raymond Bussières. Le catalogue de Vincent Gambau s'enrichit de ses nombreuses compositions et arrangements dans tous les domaines de l'art musical : chansons, ballets, folklore, musiques de films, symphonies.

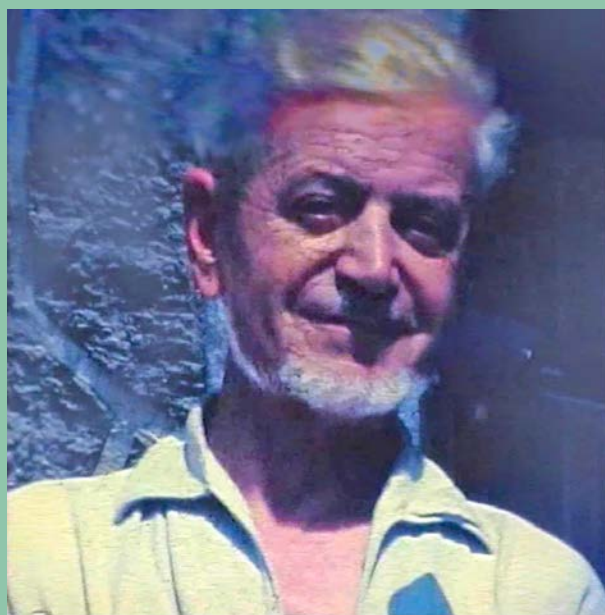
Il publia dans de nombreux journaux et magazines. Il est répertorié 111 fois à la BNF et 90 fois à la SACEM comme auteur, compositeur, arrangeur, adaptateur, éditeur scientifique.

Il fut récompensé par plusieurs prix :

- Prix Bordin en 1946
- Prix Bernier en 1952 pour son étude « Contribution à l'étude du folklore néerlandais » et pour « Berceuse de tous les pays » Il avait mis dix ans pour réunir un à un 300 échantillons du folklore mondial,

- Prix de la SACEM en 1952
- Prix Brémont en 1959
- Membre de l'académie du disque, il fut administrateur de la caisse professionnelle des auteurs et compositeurs, membre actif du Syndicat de la critique dramatique et musicale, membre du jury du CNSM depuis 1947, expert musique auprès du tribunal de grande instance.

Ses disques se vendirent à plus de 500 000 exemplaires



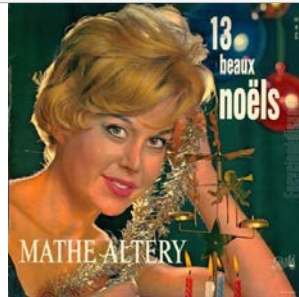
Vincent Gambau a composé "L'Angélus de Cenne-Monestiés", joué tous les jours du haut du clocher de Cenne-Monestiés par son carillon de 9 cloches.

En 1980, il avait bien voulu participer à mon film super 8 « La Traction unie vers Cenne » dont j'ai extrait son portrait.

Alain Delmas



Quelques exemples de l'éclectisme de Vincent Gambau



BULLETIN D'INFORMATION DE LA MAIRIE DE CENNE-MONESTIÉS - ISSN en cours

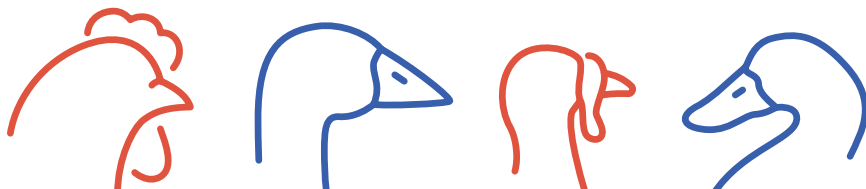
Éditeur : Mairie de Cenne-Monestiés - 5, rue de la Mairie — 11170 Cenne-Monestiés - Tél. 04 68 94 20 51
 Directeur de la publication : José Froment - Rédaction et conception graphique : Laurent Granger et Cédric Groulier avec la participation de Jean-Michel Monmège et Alain Delmas.
 Crédits photo : Cécile Embry - Freepik - José Froment - Laurent Granger - Cédric Groulier - Camille Monmège — Pexels-Antoni-shkraba - Frédéric Wan Meenen Marie-Eve Wan Meenen — DR

Notre environnement est fragile, merci de n'imprimer ce document qu'en cas de nécessité.



LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE

Avez-vous bien protégé vos oiseaux ?



Message à l'attention des petits détenteurs d'oiseaux (basse-cour, oiseaux de particuliers et d'ornement)

Chaque année, les virus de l'influenza aviaire entraînent l'abattage de millions d'oiseaux. Chacun a son rôle à jouer dans la prévention et pour lutter contre la diffusion du virus. Les mesures de prévention à respecter impérativement par les petits détenteurs d'oiseaux à visée non commerciale sont les suivantes :

- 1. en niveau de risque « élevé », mettre à l'abri vos oiseaux dans un environnement fermé. Éviter de les vendre/donner ou de les déplacer ;**
- 2. surveiller quotidiennement vos oiseaux et contactez votre vétérinaire en cas de signes nerveux ou respiratoires ou en cas de changement de comportement ;**
- 3. protéger le stock d'aliments, de litière de l'humidité et aussi de tout risque de contamination (contact avec d'autres oiseaux) y compris pour l'eau et les abreuvoirs ;**
- 4. ne pas se rendre dans des élevages de volailles, y compris des petites fermes avec vente de produits sur place, sans prendre de précautions (nettoyer vos vêtements avant et après la visite, ne pas toucher le matériel de l'élevage ni les oiseaux...);**
- 5. nettoyer et désinfecter régulièrement l'endroit où vivent les oiseaux et l'équipement utilisé pour leur entretien. Pour ce faire, ne jamais utiliser d'eau de surface (mare, ruisseau, eau de pluie...);**
- 6. déclarer vos oiseaux à la mairie. Plus de renseignements : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr**

En cas de mortalité anormale de vos oiseaux, conservez les cadavres, isolez-les, protégez-les et contactez votre vétérinaire ou votre direction départementale de la protection des populations.